

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

CANTON DE CORMEILLES EN PARISIS

Tél : 01.34.50.47.10

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

DEMANDE DE BRANCHEMENT D'ÉGOUT – ANNEE 2011

Je soussigné (nom et prénom) :

Demeurant à (ville) :

Rue..... N° Tél :

- Propriétaire d'un bien immobilier sis à Cormeilles-en-Parisis *

Rue..... N°

- Aménageur d'une opération sise à Cormeilles-en-Parisis *

Rue..... N°

Cadastré Section..... N°

Ai l'honneur de demander l'autorisation de déverser : les eaux usées

de ma propriété à l'égout public

 les eaux pluviales**Fait à****Le ,****Signature**

P.J. : Imprimé B, Imprimé C, Imprimé D.

(*) Rayer la mention inutile

(**) Dans le cas où les travaux de branchement d'égout doivent se réaliser sur une route départementale, la présente demande sera adressée par la mairie au Conseil Général du Val d'Oise, seul habilité à délivrer la permission de branchement d'égout dans ce cas de figure.

Service Administratif des Services Techniques

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des documents ainsi qu'à la facturation de la participation au raccordement à l'égout.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux services techniques de la mairie (service administratif). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

CANTON DE CORMEILLES EN PARISIS

Tél : 01.34.50.47.10

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Je soussigné (nom et prénom) :

Demeurant à (ville) :

Rue..... N° Tél :

propriétaire d'un bien immobilier sis à Cormeilles-en-Parisis *

Rue..... N°

Demande que le branchement particulier exécuté sur le Domaine Public soit réalisé à une

profondeur de..... ,

au droit de ma limite de propriété et situé à de ma limite séparative gauche, comme

indiqué sur le croquis ci-joint (Imprimé C).

Fait à

Le,

Signature

N.B. : La profondeur du branchement en limite de propriété est fonction de la profondeur de la canalisation principale dont le plan de recollement est disponible aux services techniques de la ville.

**IMPLANTATION DU RACCORDEMENT
EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC**

Propriété de :

Adresse :

.....
.....
.....

SCHEMA TYPE



Limite séparative Gauche

Limite séparative Droite

Clôture sur rue

Trottoir

Chaussée

Trottoir

IMPORTANT :

- 1/ Indiquer clairement par une croix sur le trait "Clôture sur rue" le point de sortie de votre canalisation.
- 2/ Indiquer la distance du point de sortie de votre canalisation par rapport à la limite séparative gauche
- 3/ Indiquer la profondeur du point de sortie de votre canalisation par rapport au niveau de l'axe de la rue.

Profondeur :

- 4/ Renseigner l'adresse actuelle où il faut envoyer le devis.

Les 4 rubriques ci-dessus sont à compléter impérativement.

Adresse d'envoi du devis

Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél :

Mention manuscrite "Bon pour Accord" et visa du client

Port :

T R E S I M P O R T A N T

REALISATION DES TRAVAUX

Afin de permettre de bénéficier de conditions avantageuses tout en respectant les prescriptions techniques imposées par la Ville, la Commune a lancé un Appel d'Offres Ouvert pour la réalisation des travaux de branchements d'égouts.

L'entreprise STPE, qui avait présenté l'offre la moins chère, est attributaire du marché.

Il vous appartient de demander un devis à cette entreprise dont les coordonnées sont les suivantes :

Entreprise S.T.P.E.
Monsieur ROUILLARD Antoine
Parc d'activités Les Béthunes
20, avenue du Fief
BP 79509 Saint-Ouen-l'Aumône
95060 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél. : 06.30.92.72.10
Fax : 01.30.37.37.53

Vous retournerez le devis, dûment approuvé en deux exemplaires, l'un à l'entreprise, l'autre aux services techniques de la Commune qui se chargeront de passer la commande et de contrôler la bonne exécution des travaux.

Vous paierez la facture correspondant aux travaux directement auprès du Trésor Public à la réception de « l'avis des sommes à payer ».